

Règlement complémentaire

Ce règlement complète le Règlement Général des Compétitions (RGC) de la Fédération Française de Badminton (FFBaD).

Organisation générale du tournoi

1. Le tournoi est autorisé par la FFBaD sous le numéro (en cours).
2. Le Juge Arbitre principal sera **M. Plantecote Pascal** et le GEO principal sera **M. Prudhomme Sébastien**.
3. La participation au tournoi entraîne l'acceptation du présent règlement. Les juges arbitres ont la faculté de disqualifier tout joueur qui ne respecterait pas les règlements.
4. Le tournoi se déroulera suivant le règlement FFBaD à jour et le règlement complémentaire.
5. Le tournoi sera géré via le logiciel Badnet.

Joueurs autorisés

6. Le tournoi est ouvert à tous les joueurs licenciés FFBaD classés de **N3 à NC**.
7. Le tournoi est un **tournoi senior**. Les joueurs de catégorie minimale à vétéran sont autorisés à y participer.

Tableaux

8. Les **doubles** dames et hommes sont prévus le **samedi 28 juin 2025, de 8h à 21h**.
9. Les **mixtes** sont prévus le **dimanche 29 juin 2025, de 8h à 19h**.
10. Les tableaux (nommés série 1, 2...) seront organisés, par lots en fonction des côtes au CPPH. Conformément au règlement général des compétitions (RGC), le CPPH du joueur le mieux classé d'un tableau ne pourra pas être plus de 16 fois supérieur à celui du moins bien classé du même tableau, hormis pour les joueurs NC, P12 (pas de D8 ou plus, dans la série) et P11 (pas de D7 ou plus, dans la série).
11. Les têtes de série seront désignées au plus fort **CPPH du 12 juin 2025**. Pour les paires (mixte et double), la moyenne des CPPH des 2 joueurs sera prise en compte.
12. La compétition se déroulera prioritairement en 2 phases : phase de poule puis phase d'élimination directe. Afin d'homogénéiser les tableaux, des poules uniques pourront néanmoins être constituées.
13. Le Comité d'Organisation, en accord avec le Juge Arbitre, se réserve le droit de regrouper ou compléter des tableaux, en fonction du nombre de joueurs.

Inscription - Forfait

14. L'**inscription** et le paiement du tournoi devront obligatoirement être effectués via **eBad/Badnet**.
15. Les droits d'inscription sont de **19€** pour un tableau et de **22€** pour 2 tableaux.
16. La **date d'ouverture des inscriptions** est fixée au **mercredi 28 mai**. Par nécessité organisationnelle, l'ouverture des inscriptions pour les joueurs de l'UBAA est fixée à **12h30** et celle des joueurs des autres clubs à **13h**.
17. La **date de fermeture des inscriptions** est fixée au **jeudi 12 juin 2025 à 23h59**. Toutefois, celle-ci pourra être avancée si le nombre maximal de joueurs est atteint.
18. Le **nombre indicatif maximum de participants** est fixé à **240 joueurs**, modulable en fonction des inscriptions réelles (joueurs inscrits sur plusieurs disciplines ou non).
19. En cas de dépassement du nombre d'inscrits réellement admis à concourir (liste principale), une liste d'attente sera constituée par discipline.
20. Les joueurs pourront s'inscrire « en recherche » sur les tableaux de double et de mixte.
21. La **liste d'attente** sera constituée en prenant en compte les critères suivants :
 - la date d'inscription complète de la paire, soit la date d'inscription du dernier joueur inscrit de la paire,
 - les paires complètes seront privilégiées aux joueurs s'inscrivant en recherche.
22. La liste d'attente d'un tableau est générale jusqu'à la fermeture des inscriptions ou l'atteinte du nombre maximum de paires inscrites. Après le découpage par série, les paires en liste d'attente pourront être affectées à une série.
23. Le Comité d'Organisation se réserve le droit de modifier, de la manière qu'il jugera la plus appropriée, le nombre de joueurs (par club, par tableau, par discipline, etc.), les joueurs en surnombre étant placés en liste d'attente. Le nombre de joueurs inscrits de l'UBAA pourra être limité s'il excède le cinquième des joueurs en liste principale.
24. En cas de **forfait** d'un des membres de la paire, le joueur restant devra, dans les 24h, indiquer le nom du joueur remplaçant le joueur forfait (dans le respect du RGC) ou se désinscrire. À défaut, le comité d'organisation remplacera le joueur forfait par un joueur inscrit sur la liste d'attente, si cela est possible.
25. Tout participant inscrit au tournoi doit avoir connaissance des sanctions qu'il encourt s'il déclare forfait après la date de tirage au sort. Il devra prévenir le club organisateur de sa non-participation et faire remettre au Juge Arbitre, le jour

de la compétition, les justificatifs nécessaires et les transmettre à la Ligue Occitanie dans les délais réglementaires (par mail : arbitrage@badocc.org ou par courrier : Ligue Occitanie de Badminton – 7 rue André Citroën – 31330 BALMA)

26. Aucun remboursement, sauf sur présentation d'un justificatif approprié, ne sera effectué après le **tirage au sort** qui aura lieu le **vendredi 13 juin 2025**.
27. Les **convocations** seront envoyées par mail sur l'adresse de contact renseignée sur l'outil de gestion du tournoi. Il appartient aux joueurs n'ayant pas reçu leur convocation par mail, de consulter eBad/Badnet, pour prendre connaissance des heures de convocation. En cas d'envois multiples, il faudra prendre en considération la dernière convocation envoyée.

Déroulement de la compétition

28. Chaque joueur devra, dès son arrivée, se pointer via l'application eBad et le QR Code présent à cet effet ou à la table de marque, pour chaque jour de compétition.
29. Les volants sont à la charge des joueurs, avec partage égal entre les joueurs/paires. Ils devront être agréés par la FFBaD. En cas de litige, le volant officiel sera le volant plume RSL Tourney 3.
30. Les horaires affichés ne le sont qu'à titre indicatif : les joueurs doivent se tenir prêts à jouer 60 minutes avant l'horaire prévu. L'ordre des matchs sera respecté dans la mesure du possible.
31. Seuls auront accès aux terrains et aux dégagements entre les terrains, les joueurs appelés à jouer leur match, ainsi que les juges arbitres, les arbitres, les membres du Comité d'Organisation et les personnes autorisées.
32. Tout joueur absent sur le terrain 3 minutes après l'appel de son nom pourra être disqualifié par le Juge Arbitre, quel que soit le niveau de la compétition.
33. Tout joueur désirant s'absenter doit en avertir le Juge Arbitre, l'article ci-dessus restant applicable dans tous les cas.
34. Les matchs doivent débiter 3 minutes après leur appel (temps prévu pour le test des volants, la mise en tenue de jeu...).
35. Les joueurs devront se présenter sur le terrain munis de tous les accessoires nécessaires au match (raquettes, volants, serviette, boisson, etc.).
36. Les matchs seront disputés en deux sets gagnants de 21 points. Les scores des matchs seront à saisir via les tablettes présentes à cet effet ou à communiquer à la table de marque.
37. Une tenue de badminton, conforme à la circulaire de la FFBaD est exigée sur les terrains.
38. Un volant touchant le plafond ou un obstacle au cours de l'échange sera considéré comme faute, et il sera remis 2 fois au service (3 services maximum).
39. Le temps de repos minimal d'un joueur entre deux matchs est de 20 minutes.
40. Les matchs se dérouleront en auto-arbitrage et/ou avec arbitre le samedi et le dimanche. En cas de litige, tout joueur pourra faire appel au Juge Arbitre, qui pourra désigner un arbitre.
41. Seul un responsable de club est autorisé à poser une réclamation à la table de marque.
42. Les décisions du Juge Arbitre et du Comité d'Organisation sont sans appel.
43. Le Juge Arbitre pourra modifier les tableaux pour tenir compte d'éventuels forfaits si aucun match des tableaux concernés n'est commencé.
44. Le Juge Arbitre est en droit de prendre toute décision qu'il estimera utile pour garantir le bon déroulement du tournoi.

Lieu de pratique

45. Le tournoi se déroulera au gymnase de Puygouzon, La Cayrié, 81990 Puygouzon (7 terrains).
46. Toute personne accédant aux gymnases doit respecter le protocole sanitaire en vigueur à la date du tournoi.
47. Le Comité d'Organisation décline toute responsabilité en cas de vols, pertes, accidents ou incidents.
48. Il est interdit de fumer dans les salles du tournoi.
49. Les joueurs sont priés de respecter la propreté de la salle et des vestiaires.

Informations complémentaires

50. La participation au tournoi entraîne l'acceptation du présent règlement qui sera affiché dans les gymnases, les joueurs étant priés d'en prendre connaissance avant leur premier match.
51. Tout mineur devra être placé en permanence, sous la responsabilité d'un adulte responsable, qui devra laisser ses coordonnées à la table de marque, au moment du pointage, de chaque journée.
52. Tout joueur ayant pris des médicaments renfermant des substances interdites par les instances sportives devra le signaler dès son arrivée au Juge Arbitre et devra en justifier l'usage (ordonnance médicale). L'utilisation de substances et de tout moyens destinés à augmenter artificiellement le rendement en vue ou à l'occasion de compétitions et qui peut porter préjudice à l'éthique et à l'intégrité physique et psychique de l'athlète est prohibée. La liste des produits dopants est rendue officielle par le Ministère chargé des sports (extrait de l'article 10 du Règlement Médical du Guide du Badminton).
53. Le Comité d'Organisation se réserve le droit et sans contrepartie d'utiliser les photos et les vidéos réalisées pendant la compétition, pour ses publications et communications. Toute personne désirant faire valoir son droit à s'opposer à l'utilisation de son image devra le signifier, dès son arrivée, à la table de marque.